

DECRET N° 2004-480 DU 31 AOUT 2004

Portant nomination au cabinet du Ministre
Chargé des Relations avec les Institutions,
la Société Civile et les Béninois de
l'Extérieur.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 99-515 du 02 novembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur ;
- Sur** proposition du Ministre Chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 août 2004 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées dans les fonctions ci-après au cabinet du Ministre Chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur, les personnes dont les noms suivent :

- Directeur de Cabinet : Madame Massan Claire Victoire
Honorine SENOUVO

- Conseiller Technique Juridique : Monsieur Ernest Aïmonnou
AHOKPOSSI.

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 août 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



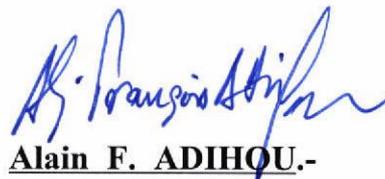
Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances et
de l'Economie,

Le Ministre Chargé des Relations avec
les Institutions, la Société Civile et les
Bénois de l'Extérieur,



Grégoire LAOUROU.-



Alain F. ADIHOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 MCRI-SCBE
4 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN-IGAA 3 UAC-ENAM-
FASJEP 3 UNIPAR-FDSP 02 INTERESSE 1 JO 1.